



**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE L'ARC-EN-CIEL**

**SIXIÈME SÉANCE RÉGULIÈRE
21 MARS 2023 À 19 HEURES**

À LA SALLE DU PERSONNEL

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences et du quorum
3. Droit de parole au public
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption et suivi du procès-verbal du 21 février 2023
6. Sujets de gestion :
 - 6.1. Approbation d'une modification au calendrier scolaire 2022-2023 (art.84)
 - 6.2. Approbation d'une demande de dérogation au calendrier scolaire 2022-2023 pour l'activité du préaccueil au préscolaire le 1^{er} juin 2023 (art. 16 RP)
 - 6.3. Approbation des modalités d'application du régime pédagogique – calendrier scolaire 2023-2024 (ajout : entrée progressive au préscolaire) (art.84)
 - 6.4. Approbation des mesures de sécurité pour l'année scolaire 2023-2024 (art. 76)
 - 6.5. Approbation des règles de conduite de l'école, du Service de garde et du transport scolaire pour l'année scolaire 2023-2024 (art. 76)
 - 6.6. Approbation de la politique d'encadrement des élèves pour l'année scolaire 2023-2024 (art. 76)
 - 6.7. Approbation des règles de classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre (art. 96.15)
 - 6.8. Approbation des activités lors des journées pédagogiques du SDG pour l'année scolaire 2023-2024 (art. 87)
 - 6.9. Adoption des coûts des activités offertes lors des journées pédagogiques du SDG pour l'année scolaire 2023-2024 (art. 95)
 - 6.10. Information sur la formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement (art. 53,102)
 - 6.11. Approbation d'une activité de financement
 - 6.12. Approbation d'une activité sportive à l'extérieur de l'école
7. Sujets d'information :
 - 7.1. La présidence
 - 7.2. La direction
 - 7.3. Représentant du comité de parents
 - 7.4. Représentants des enseignants
 - 7.5. Représentant du Service de garde
 - 7.6. Représentant du personnel de soutien
 - 7.7. Représentant du personnel professionnel
8. Divers
9. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Sébastien Gaboury souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h04.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

Membres de la direction

Sylvie Desrosiers, directrice, **absente**

Véronic Bouffard, directrice adjointe

Membres parents

Jean-Sébastien Gaboury

Bertholi Gaspard, **arrivé à 19h07**

Janie Larouche

Thierry Lesage

Anh Nguyen

Isabelle Sirois

Elisabeth Southern

Membres du personnel

Claude-Andrée Arbour, enseignante

Justine Beaulieu, orthophoniste, **absente**

Sylvie Cournoyer, SDG

Valérie Descôteaux, enseignante

Marc-André Magny, enseignant

Anne Martel, soutien

Danielle Ouimet, enseignante

Marianne Matteau, enseignante

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Sébastien Gaboury.

3. DROIT DE PAROLE AU PUBLIC

Aucun public n'est présent.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la lecture de l'ordre du jour il est proposé par monsieur Marc-André Magny et appuyé par madame Claude-Andrée Arbour que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants aux sujets de gestion :

- Au point 6.11 Approbation d'une activité de financement.
- Au point 6.12 Approbation d'une activité sportive à l'extérieur de l'école.

CE2223-32

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 21 FÉVRIER 2023

Suite à la lecture du procès-verbal du 21 février 2023, il est proposé par madame Elisabeth Southern et appuyé par madame Sylvie Cournoyer d'adopter le procès-verbal, tel que présenté.

CE2223-33

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. SUJETS DE GESTION

6.1 **Approbation d'une modification au calendrier scolaire 2022-2023 (art. 84)**

Madame Véronic Bouffard mentionne qu'il restait à l'école une journée pédagogique flottante à placer (point amorcé au dernier CÉ). Suite à la consultation du CPE, les enseignants ont proposé la journée du vendredi 5 mai (journée pédagogique école, jour 9).

Les membres sont en accord.

Suite à ces informations et précisions, il est proposé par madame Danielle Ouimet et appuyé par madame Valérie Descôteaux d'approuver la modification au calendrier 2022-2023.

CE2223-34

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 **Approbation d'une demande de dérogation au calendrier scolaire 2022-2023 pour l'activité du préaccueil au préscolaire le 1^{er} juin 2023 (art. 16 RP)**

Madame Véronic Bouffard présente aux membres du CÉ la journée du préaccueil au préscolaire qui se tiendra le 1^{er} juin 2023. Cette journée a pour but de libérer les enseignantes du préscolaire afin d'animer les activités prévues pour les futurs élèves.

Ce sera une journée pédagogique pour les élèves du préscolaire uniquement. Le service de garde leur sera offert au prix régulier, mais il n'y aura pas de transport scolaire pour ces groupes.

Q. Madame Elisabeth Southern demande si l'année passée il y avait eu une journée pédagogique à la journée du préaccueil.

R. Madame Bouffard répond que oui, mais uniquement pour les élèves du préscolaire.

- Madame Claude-Andrée Arbour souligne que cette journée permet, entre-autres, un premier contact élève-enseignant.
- Monsieur Jean-Sébastien Gaboury mentionne que dû à la pandémie du Covid19, il y a eu une coupure de deux ans dans le processus de la journée du préaccueil. Il est d'avis que c'est un plaisir pour le parent d'accompagner son enfant dans sa future classe.

Suite à ces informations et précisions, il est proposé par monsieur Thierry Lesage et appuyé par madame Janie Larouche d'approuver la demande de dérogation au calendrier scolaire 2022-2023 pour l'activité du préaccueil au préscolaire le 1^{er} juin 2023, telle que présentée.

CE2223-35

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6.3 **Approbation des modalités d'application du régime pédagogique – calendrier scolaire 2023-2024 (ajout : entrée progressive au préscolaire) (art. 84)**

Madame Véronic Bouffard résume le plan d'entrée progressive pour les élèves du préscolaire, qui s'étalera sur cinq journées.

Madame Sylvie Cournoyer et monsieur Marc-André Magny soulignent que l'équipe école reconduit la même formule que celle de l'année passée.

Il est proposé par madame Claude-Andrée Arbour et appuyé par monsieur Marc-André Magny d'approuver l'ajout des journées d'entrée progressive au préscolaire dans le calendrier 2023-2024.

CE2223-36

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6.4 **Approbation des mesures de sécurité pour l'année scolaire 2023-2024 (art. 76)**

Madame Véronique Bouffard présente les changements apportés aux mesures de sécurité pour l'année prochaine :

1. « Chaque porte et fenêtre intérieure des différents locaux sont couvertes d'un carton ou d'un rideau noir ».

Madame Bouffard informe les membres du CÉ qu'un recensement sera mené prochainement auprès du personnel de l'école, afin de déterminer les besoins et fournir le nécessaire pour appliquer la directive.

Madame Isabelle Sirois mentionne que dans un autre centre de service scolaire on utilise des sacs de vidange noirs pour couvrir les fenêtres.

2. La pré-alarme est maintenant « entendue dans toute l'école »
3. Madame Danielle Ouimet souligne le changement dans la manière de préparer les élèves en cas de code jaune :

« Les enseignants préparent les élèves en classe de façon à les rassurer et leur font prendre leur rang près de la porte de la classe. AUCUN ÉLÈVE NE QUITTE SON LOCAL ».

Auparavant, il fallait les préparer dans le corridor.

Suite à ces informations et précisions, il est proposé par madame Anh Nguyen et appuyé par monsieur Bertholi Gaspard d'approuver le document des mesures de sécurité pour l'année scolaire 2023-2024, tel que présenté.

CE2223-37

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6.5 Approbation des règles de conduite de l'école, du Service de garde et du transport scolaire pour l'année scolaire 2023-2024 (art. 76)

Madame Véronique Bouffard expose les modifications et ajouts apportés aux règles de vie :

- **Modification :** « Mes parents doivent motiver toute absence ou tout retard via le portail Mozaïk, par courriel ou par appel téléphonique. »
- Quelques précisions ont été apportées au code vestimentaire, concernant ce qui est permis ou interdit à l'école.
- **Ajout :** « J'arrive à l'école en tenue sportive les jours où j'ai de l'éducation physique à l'horaire. »
- **Ajout :** « Je n'apporte pas des jeux/appareils électroniques, des cartes de collection » ; le lecteur MP3 a été supprimé.

Dans le code vestimentaire, monsieur Thierry Lesage propose de remplacer « Le capuchon est interdit à l'intérieur » par « le port du capuchon est interdit à l'intérieur ».

Q. Monsieur Jean-Sébastien Gaboury se questionne, à titre informatif, si le sujet du code vestimentaire a été débattu par les enseignants à une assemblée générale, sachant que ces dernières années beaucoup d'écoles ont abandonné le code vestimentaire.

R. Non, les propositions viennent de l'équipe école.

Q. Monsieur Bertholi Gaspard s'informe si l'uniforme a déjà été envisagé.

R. Non.

Suite à ces informations et précisions, il est proposé par monsieur Marc-André Magny et appuyé par madame Isabelle Sirois d'approuver le document des règles de conduite de l'école, du Service de garde et du transport scolaire pour l'année scolaire 2023-2024, tel que présenté.

CE2223-38

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6.6 **Approbation de la politique d'encadrement des élèves pour l'année scolaire 2023-2024 (art. 76)**

Madame Bouffard cite les modifications effectuées et demande deux corrections :

1. Dans la phrase ci-dessous le mot « d'aller » a été omis:
« Chaque titulaire a la responsabilité de permettre à son groupe d'aller aux toilettes et aux fontaines ».
2. Dans la phrase « Jouer à un jeu de société, aux cartes ou à un jeu calme à sa place », le pronom « sa » doit être remplacé par « ma ».

Suite à ces modifications et précisions, il est proposé par madame Janie Larouche et appuyé par madame Anne Martel d'approuver la politique d'encadrement des élèves pour l'année scolaire 2023-2024, telle que présentée.

CE2223-39

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6.7 **Approbation des règles de classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre (art. 96.15)**

- Madame Véronic Bouffard précise que le CSSDA invite les écoles à faire des demandes de classement pour les groupes EHDAA. Ces demandes devaient être déposées au CSSDA le vendredi 17 mars 2023.
Le processus pour le classement d'un élève peut durer plusieurs années en passant par plusieurs étapes: rencontre après le premier bulletin, portrait classe, comité multidisciplinaire, analyse des besoins de l'élève, plan d'intervention...
Puis après la rencontre et l'accord des parents on dépose une demande de classement. Cette dernière sera analysée par les professionnels concernés, qui donneront le verdict d'acceptation ou de refus (réponses au mois d'avril).
- Madame Bouffard explique le processus de passage d'un cycle à l'autre :
À la fin de l'année scolaire, si un élève n'atteint pas les objectifs d'apprentissage fixés lors d'un cycle, il est possible de soit faire une reprise d'année si c'est sa première année du cycle, soit continuer sa deuxième année du cycle. S'il est toujours en difficulté à la fin de sa deuxième année de cycle, il pourrait faire une prolongation de cycle, soit une année supplémentaire dans ce cycle, en collaboration avec les parents bien sûr.
- Pour les élèves de 6^e année, l'école acheminera leurs dossiers à leurs écoles secondaires de destination pour qu'ils soient accueillis adéquatement, selon les besoins de chacun.

Monsieur Jean-Sébastien Gaboury conclue que les élèves pour qui on fait une demande de classement sont en classe régulière, et qu'ils seront orientés vers des classes EHDAA une fois la demande acceptée.

Madame Bouffard confirme que c'est bien le processus suivi. Cependant cette décision n'est pas irréversible, si au courant de l'année on estime que l'élève n'a finalement plus besoin de soutien spécial.

Q. Monsieur Gaboury vérifie si, dans ce classement, le terme « soutien à l'apprentissage » est synonyme de « difficulté d'apprentissage » utilisé précédemment, et si l'appellation « troubles du comportement » existe encore.

R. Madame Bouffard : la réponse est oui pour la première question, et pour la deuxième on utilise le terme « soutien au comportement » maintenant.

Suite à ces informations et précisions, il est proposé par madame Valérie Descôteaux et appuyé par monsieur Thierry Lesage d'approuver les règles de classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre, telles que présentées.

CE2223-40

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6.8 Approbation des activités lors des journées pédagogiques du SDG pour l'année scolaire 2023-2024 (art. 87)

Madame Véronique Bouffard propose de soumettre l'adoption des points 6.8 et 6.9 simultanément puisqu'ils sont reliés.

Monsieur Jean-Sébastien Gaboury n'y voit aucune objection et approuve la demande.

Madame Bouffard soumet les différentes propositions d'activités pour les journées pédagogiques du 20 octobre 2023 et du 9 février 2024.

- 20 octobre 2023 :
 1. Sortie : Mégamaze-Blainville, 53.85\$
 2. À l'école : Immersion Rock Montréal, 38.54\$
- 9 février 2024 :
 3. Sortie : Clip'N Climb Brossard, 59.51\$
 4. À l'école : Clown/magie, 32.95\$

Les activités de sortie sont plus dispendieuses à cause du prix du transport :

1. 15.35\$ frais de garde, 20.68\$ pour l'activité ainsi que 17.82\$ pour 50 enfants /autobus.
2. 15.35\$ frais de garde, 23.19\$ pour l'activité.
3. 15.35\$ frais de garde, 24.09\$ pour l'activité, ainsi que 20.07\$ pour 50 enfants /autobus.
4. 15.35\$ frais de garde, 17.60\$ pour l'activité.

Madame Sylvie Cournoyer précise qu'elle a proposé des activités à l'extérieur de l'école, car plusieurs parents lui en ont fait la demande explicite.

Monsieur Thierry Lesage soulève le problème d'entraves à la circulation qu'on pourrait rencontrer pour se rendre à Brossard, à cause des voies du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine qui seront fermées.

Q. Madame Claude-Andrée Arbour demande si le temps d'activité offert est le même pour toutes les propositions.

R. Madame Cournoyer confirme que oui.

Madame Bouffard explique que les parents qui refuseront que leur enfant participe à l'une des activités choisies pourront inscrire leur enfant au service de garde d'une journée pédagogique normale.

Suite à la suggestion d'un membre du CÉ, et afin d'éviter les éventuels problèmes engendrés par la fermeture du tunnel en hiver, monsieur Jean-Sébastien Gaboury propose la sortie au Mégamaze-Blainville le 20 octobre 2023, et l'activité « Clown/magie » à l'école le 9 février 2024.

Monsieur Thierry Lesage suggère d'opter pour l'activité « Immersion Rock Montréal » pour la journée du 9 février 2024, ou de garder l'activité « Clown/magie » si ce n'est pas possible pour cette date.

Madame Cournoyer vérifiera la disponibilité de Mégamaze-Blainville pour le 9 février, si c'est le choix des membres du CÉ.

Suite à ces informations et précisions, il est proposé par madame Isabelle Sirois et appuyé par monsieur Thierry Lesage d'approuver des activités lors des journées pédagogiques du SDG pour l'année scolaire 2023-2024, telles que présentées.

CE2223-41

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6.9 Adoption des coûts des activités offertes lors des journées pédagogiques du SDG pour l'année scolaire 2023-2024 (art. 95)

Suite aux informations et précisions du point 6.8, il est proposé par madame Isabelle Sirois et appuyé par monsieur Thierry Lesage d'approuver les coûts des activités offertes lors des journées pédagogiques du SDG pour l'année scolaire 2023-2024, tels que présentés.

CE2223-42

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6.10 Information sur la formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement (art. 53,102)

Madame Bouffard demande aux membres s'ils ont des questions.

Suite à une question de madame Southern, monsieur Gaboury souligne que la formation est sous forme de capsules et de fiches à consulter sur le site du ministère. Il affirme que l'information de base qui est émise dans ces fiches est excellente.

Madame Danielle Ouimet corrobore ses propos en ajoutant que la formation est exhaustive.

Monsieur Gaboury confirme aux membres du CÉ concernés qu'ils ont jusqu'à la fin de l'année scolaire pour suivre la formation obligatoire.

Les membres sont en accord.

6.11 Approbation d'une activité de financement

Madame Véronic Bouffard propose la date du 28 avril 2023 pour organiser une deuxième activité de danse à l'école pour les élèves de 4^e, 5^e et 6^e année.

La formule déjà appliquée le 1^{er} décembre 2022, a porté ses fruits.

Il y aura de la danse, des activités, de l'animation et une salle d'iPads.

Les élèves pourront s'acheter des collations chez un petit dépanneur.

Il y aura aussi un invité spécial.

Les fonds récoltés seront utilisés pour financer les activités des spécialités organisatrices (éducation physique).

Suite à ces informations et précisions, il est proposé par madame Elisabeth Southern et appuyé par madame Isabelle Sirois d'approuver l'activité de financement, telle que présentée.

CE2223-43

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6.12 **Approbation d'une activité sportive à l'extérieur de l'école**

Madame Véronic Bouffard invite Monsieur Marc-André Magny à présenter l'activité.

Monsieur Magny explique que l'école le Bourg-neuf invite les élèves de six écoles à participer à une compétition sportive en athlétisme.

L'école pourra inscrire 50 élèves de 5^e et 6^e année à la compétition.

Le coût est de 5\$ par participant, et le transport se ferait par covoiturage.

Madame Bouffard précise que les règles de covoiturage devront être respectées (assurance véhicule valide, permis et voiture en règle), de même que l'autorisation des parents devra être obtenue.

Suite à ces informations et précisions, il est proposé par madame Anh Nguyen et appuyé par madame Janie Larouche d'approuver l'activité sportive à l'extérieur de l'école, telle que présentée.

CE2223-44

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

7. SUJETS D'INFORMATION

7.1 **La présidence**

Le président, monsieur Jean-Sébastien Gaboury remercie madame Elisabeth Southern d'avoir assuré son remplacement lors du précédent CÉ, et donne la parole à madame Bouffard qui assure la direction par intérim.

7.2 **La direction**

Madame Véronic Bouffard remercie les membres de l'assemblée pour leur accueil.

Q. Madame Anh Nguyen voudrait savoir combien d'élèves ont opté pour le programme PEPALS

R. Madame Bouffard mentionne qu'ils étaient 40 élèves à faire le choix PEPALS (13 garçons et 27 filles).

Les 13 garçons et 13 filles ont été pigés lors d'un tirage au sort sous la supervision du président du CÉ, monsieur Jean-Sébastien Gaboury.

Les filles qui n'ont pas été prises ont été mises sur une liste d'attente (en cas de désistement), l'ordre ayant été déterminé par le tirage au sort.

Tous les élèves qui ont fait le choix Génirobotique ont été pris dans le programme.

7.3 Représentant du comité de parents

Madame Janie Larouche explique que la prochaine réunion de parents est prévue dans la semaine du 27 mars 2023.

Elle informe les membres qu'ils ont eu une formation du CSSDA sur les développements durables. Ils étudient l'éventualité de suivre une formation sur l'identité de genre ainsi que les différentes orientations sexuelles.

7.4 Représentants des enseignants

Précolaire :

- Rien de spécial à mentionner.

1^{re} année :

- Depuis quelques semaines, nous abordons quelques notions de grammaire qui seront plus approfondies en 2^e année (masculin, féminin, singulier, pluriel, phrase positive et négative).
- Compréhension de lecture à travers différents textes (modélisation, pratique guidée et pratique autonome).
- Composition de phrases, qui se poursuit à partir d'images pour en faire une description.
- Les élèves du groupe 102 terminent la dernière étape du jeu du loup. Ce sont 5 élèves qui ont une compétence marquée en lecture qui écoutent les autres pour s'assurer que ce qu'ils lisent est bon.

2^e année :

- Les élèves du groupe 201 ont écrit un livre collectif lors de leurs ateliers d'écriture. C'était pour faire suite au livre « Que se passe-t-il dans la salle des profs? ».

3^e année :

- Thème du temps des sucres.
- Poursuite du projet multidisciplinaire « science-art-français » portant sur l'habitat des animaux.
- Univers social : Les élèves de 3^e année ont reçu la visite de monsieur Marc Parent. Le thème était les masques amérindiens.

4^e année :

- Univers social : Les élèves vivent un projet sur le régime seigneurial qu'ils développent à l'aide de création du jeu « Minecraft ».
- Les élèves abordent les notions d'alimentation en créant un menu à partir d'une circulaire.

5^e année :

- Sortie au théâtre (très adapté, pour jeunes de 5^e)
- Atelier de sensibilisation sur le racisme et la discrimination
- Activité Sciences en folie (détective)
- Fin enquête, début récit

- Activité musique (l'art dans l'école = chanson)

6^e année :

- Début du travail sur l'album, le dessin gagnant est celui de Chloé Filion-Vézeau. Les textes ont aussi commencé à être écrits.
- Les photos des finissants ont été prises par Ferland Inc. avec toge et diplôme.
- Début des activités d'apprentissage avec les deux robots Sphero et Dash, et poursuite du projet de la stagiaire avec les robots Wedo (groupe 601)

Anglais :

- Les petits continuent la création de leur livre.

Musique :

- Johanne aimerait participer au printemps des arts de Repentigny.
- Ils vont par la suite débiter les chansons pour un spectacle de fin d'année.

Éducation physique :

- Il y a eu la partie des étoiles de la ligue de hockey. Il y avait aussi une équipe constituée d'enseignants.
- Nous débutons la corde à sauter pour les préscolaires, 1^e-2^e-3^e-4^e et volleyball en 5^e-6^e
- Les élèves des cycles supérieurs TSA sont inscrits au défi alter ego.
- Nous avons plus d'une centaine d'inscriptions pour l'escouade sportive, journaliste et préscolaire.
- Nous allons débiter les préparatifs de la kermesse de fin d'année.

7.5 Représentant du Service de garde

- Thème du mois au service de garde : les sucres; donc les enfants ont fait des activités de cuisine bien sucrée, par groupe.
- Nous sommes dans la semaine du défi tchin tchin pour une saine habitude de vie, l'objectif est de boire de l'eau afin de remplir notre bouteille d'eau géante affichée sur le mur.
- Inscription au service de garde pour l'an prochain du 1er mai au 19 mai 2023.

7.6 Représentant du personnel de soutien

- L'activité de valorisation s'est très bien déroulée le 28 février dernier. Nos élèves méritants ont tous participé aux différentes activités hivernales proposées (soccer avec ballon surdimensionné, peinture sur la neige, glissade, trottinette ski, bulles à savon, etc....)
- Le tout s'est déroulé dans la bonne humeur, le plaisir et beaucoup de neige. Un bon chocolat chaud et biscuits leur ont été servis suite à l'activité.
- Depuis le retour de la semaine de relâche, les élèves de 6^e année vivent l'animation gang de choix avec madame Ann-Sophie (TES) ; 1 animation par semaine par classe durant 4 semaines.

Le programme gang de choix est un programme de prévention qui vise à développer chez les élèves leur capacité à faire des choix éclairés dans diverses situations en lien avec leurs besoins.

Une animation où les élèves sont amenés à faire des choix à la place des personnages et à en réaliser les conséquences;

Un programme qui intègre les concepts de besoins, choix, influences, conséquences et responsabilité;

Plusieurs thèmes associés à la violence chez les jeunes : taxage, bataille, vol à l'étalage, vandalisme et cyberintimidation sont traités dans les ateliers.

7.7 Représentant du personnel professionnel

Madame Justine Beaulieu est absente.

8. DIVERS

Aucun point à ajouter.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Marc-André Magny et appuyé par madame Claude-Andrée Arbour de lever la séance, il est alors 20h18

CE2223-45

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Le président,

La directrice,

Jean-Sébastien Gaboury

Véronic Bouffard